

Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 04 juillet 2022

Le Conseil Municipal se réunira en séance ordinaire le lundi 04 juillet 2022 à 19 heures 00

- 1 Convention de moyens Enfance – Jeunesse
- 2 Financement caserne sapeurs-pompiers de Saint Aubin.
- 3 Délibération Modificative Budget Photovoltaïque.
- 4 Devis support caméra, déplacement feux tricolores.
- 5 Renouvellement convention 30 millions d'amis.
- 6 Complément tarif de location de salle.
- 7 Destination des coupes de bois 2023.
- 8 Questions et délibérations diverses.

Convocation du 28 juin 2022

Mme le Maire ouvre la séance à 19h17, procède à l'appel des présents, annonce les procurations.
Le secrétaire de séance nommé est M. ALBERTINI Michel

Présents : Mmes FERREIRA DE SOUZA Nicole. GERRIET Charline. LEPETZ Joëlle. LOPEZ Lydia. MM. ALBERTINI Michel. BERNARD Eric. DUCREUX Philippe (arrivé à 19h24)
HUMBERT Jean Yves (arrivé 19h24) NOIROT Benjamin. SCORDO Rémi.

Absents excusés : Mme RUSCH Elodie (procuration M. ALBERTINI Michel). VIVINE Serge (procuration Mme LEPETZ Joëlle). VOISIN Jean-Marc.

- **Madame le Maire propose de commencer la séance par le point n°3 concernant la délibération modificative du budget photovoltaïque. Elle rappelle la décision modificative en date du 16 mai 2022 qui n'est pas recevable par la Trésorerie Municipale.**

Il est donc nécessaire de l'annuler et de la modifier comme suit Compte 673 : + 5 000.00 € et Compte 7018 : + 5 000.00 €.

Elle donne vote à l'assemblée et ACCEPTE à l'unanimité l'annulation de la décision modificative N°1 par délibération N° DE-01-16-05-22 et ACCEPTE la nouvelle décision modificative au compte 673 + 5000 € et compte 7018 + 5000 €.

Arrivée de Ms. DUCREUX Philippe et HUMBERT Jean Yves à 19h24.

- **Mme le Maire continue la séance sur le point n°1 concernant la convention de moyens Enfance – Jeunesse.**

Elle explique qu'à ce jour, la commune d'Abergement La Ronce rembourse 50% du montant facturé pour les activités extrascolaires aux familles dont les enfants fréquentent les accueils de loisirs sans hébergement (mercredi, samedi et vacances).

Suite à un échange avec le CAGD et pour une simplification de gestion financière (parents et service comptable) elle propose que cette participation financière de 50% soit déduite directement sur la facture émise par CAGD aux familles à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour ce faire, une convention de moyen sera établie, elle aura pour objet de déduire directement la participation financière de la commune dès la facturation aux familles des activités par le Grand Dole. Cette gestion permettra également de réduire le montant des impayés.

Elle précise que les factures des administrés Abergeois sont à jour et demande à l'assemblée des éventuelles questions.

Sans réponse.

Elle donne vote à l'assemblée qui ACCEPTE à l'unanimité la convention de moyens Enfance Jeunesse Et AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention avec la Communauté d'Agglomération.

- M. NOIROT prend la parole pour exposer le point n° 2 Financement caserne sapeurs-pompiers de Saint Aubin.

Il explique que lors de sa séance du 30 août 2021, Le Conseil Municipal a validé la participation financière pour le projet de construction d'un centre d'incendie et de Secours de Saint Aubin.

Les coûts des matériaux et construction ont subis une augmentation d'environ 7%. Ce qui porte le projet à 350 500 € HT.

Madame le Maire confirme ses dires.

A ce jour, il est nécessaire réactualiser le montant de cette participation avec les mêmes conditions de financement (50% SDIS, 50 % communes) soit par répartition au prorata du nombre d'habitants (859 au 01/01/2022) pour un montant de 45 728.96 € pour notre commune.

Madame le Maire précise que la CAGD prendra en charge la totalité de cette participation.

M. NOIROT donne le calendrier prévisionnel des travaux : début des travaux en mars 2023 et fin pour octobre 2023.

Madame le Maire ajoute qu'il ne sera pas nécessaire de modifier le budget primitif car il s'agit des dépenses à prévoir pour l'année 2023.

Il convient d'annuler la délibération DE-07-30-08-21 et d'approuver le nouveau projet de convention de financement.

Aucunes questions de l'assemblée et M. NOIROT donne le vote à l'assemblée.

Le conseil municipal DECIDE de participer au financement de la construction de la caserne des sapeurs-pompiers de Saint Aubin, VALIDE la participation financière prévisionnelle de la commune pour un montant de 45 728.96 €, APPROUVE le projet de convention de financement et AUTORISE Mme Le Maire à signer le document.

- M. BERNARD Eric prend la parole pour exposer le point n°4 Devis support caméra, déplacement feux tricolores.

Il informe le conseil que dans la continuité des travaux de vidéoprotection, il est nécessaire de déplacer le feu tricolore devant la mairie pour permettre l'installation d'un mat pour la vidéoprotection. Il est également placé trop prêt du passage piéton.

M. BERNARD expose les 2 devis des entreprises sollicitées pour ces travaux :

- DEMONGEOT installation d'un mat et déplacement d'un feu tricolore sans terrassement pour un montant de 5 522.22 € TTC
- EIFFAGE installation d'un mat et déplacement d'un feu tricolore avec terrassement pour un montant de 6 046.57 € TTC

Il souligne que l'entreprise DEMONGEOT ne prévoit pas de terrassement dans sa proposition de prix et qu'il sera nécessaire de consulter une autre entreprise pour ces travaux.

M. DUCREUX prend la parole, il informe l'assemblée qu'il n'est pas favorable au déplacement du feu tricolore. Il préconise de le supprimer jugeant qu'il n'est plus utile.

Mme le Maire intervient et explique qu'il est vraiment nécessaire de le déplacer pour permettre l'installation de la caméra, sa suppression n'est pas à l'ordre du jour. Lorsque la caméra sera installée, nous pourrons analyser le comportement des usagers de la route sur cette portion et décider de son maintien ou pas.

M. DUCREUX ne voit pas l'intérêt de déplacer et réinstaller un feu.

Mme GERRIET prend la parole et précise que même si l'entrée et sortie des écoles étant maintenant déplacées et qu'il y a moins de piétons en masse sur cette portion, ils sont tout de même encore nombreux à traverser.

M. HUMBERT ajoute que ce feu ne coûte rien à la commune.

M. DUCREUX répond qu'il coûte en électricité.

Mme le Maire insiste sur l'obligations de le déplacer pour l'installation de la caméra.

M. BERNARD reprend la parole et donne le vote à l'assemblée.

Le conseil municipal DECIDE de déplacer le feu tricolore devant la mairie afin de prévoir l'installation d'un mat pour le support de la caméra et VALIDE le devis EIFFAGE pour 6 046.57 € TTC avec 1 ABSTENTION par M. DUCREUX.

- Mme GERRIET ayant décliné la présentation de ce dossier, Mme le Maire présente le point n°5 concernant le renouvellement de la convention 30 millions d'amis.

La Fondation 30 Millions d'Amis propose le renouvellement de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants.

Cette convention engage la commune à participer à la gestion des chats errants par la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations. La participation financière de la commune est à hauteur de 50 % du coût des actes de stérilisation et la pose d'une puce électronique. Pour la fin d'année 2022 la participation s'élève à 350.00 € (estimation 10 chats).

Elle donne vote à l'assemblée.

Le conseil municipal APPROUVE les termes de la nouvelle convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir avec la Fondation 30 Millions d'Amis pour l'année 2022 et AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

- M. DUCREUX expose le point n°6 concernant le complément de tarif de la location de la salle du sous-sol.

Pour rappel, cette salle est destinée à la location pour les Abergéois.

Il explique que nous recevons de nombreuses demandes de location pour une journée en semaine ou en complément du week-end.

De ce fait, il est judicieux d'assurer une disponibilité et d'établir un tarif journalier avec les conditions suivantes :

- journée isolée en semaine 60 €

- si prolongation sur un week-end ou une journée + 30 €.

Madame le Maire ajoute que cette salle reste gratuite pour les réceptions suite à de obsèques sur la commune.

M. BERNARD demande plus d'information sur les horaires de remises de clés.

Mme le Maire réinforme le conseil sur l'organisation d'une réservation de salle.

M. DUCREUX demande si des questions sont à ajouter. Aucune questions.

Il donne vote à l'assemblée qui ACCEPTE, à l'unanimité, de fixer un tarif journalier pour la location de la salle du sous-sol comme suit :

- 1 journée isolée en semaine 60 €

- si prolongation sur un week-end ou une journée + 30 €.

- **M. NOIROT Benjamin, responsable de la Commission BOIS – FORET présente la proposition de l’O.N. F des coupes de bois pour l’exercice 2023. Il s’agit des parcelles 4aj, 5aj, 6aj, 6af.**

Trois garants de la bonne exploitation des bois doivent être désignés.

Il sollicite des volontaires pour se porter garant sur la gestion de l’affouage.

M. NOIROT Benjamin, Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole et Mme LEPETZ Joëlle Maire se portent garants.

M. NOIROT Benjamin donne le vote à l’assemblée et AUTORISE Madame Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

DESIGNE comme GARANTS, trois personnes, pour le partage sur pied des bois d’affouage, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

1. M. NOIROT Benjamin,
2. Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole
3. Mme LEPETZ Joëlle

DELIBERATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Fête patronale et exposition véhicules

Mme le Maire souhaite faire un retour sur le déroulé de la fête patronale et de l’exposition de véhicules qui ont eu un franc succès avec une belle mobilisation des Abergéois.

Mme LOPEZ Lydia demande le coût total pour l’organisation de la fête.

Mme le Maire l’informe que la fête patronale revient à 3 900 € de frais de fonctionnement.

Mme le Maire souhaite remercier le personnel technique et administratif, les Elus présents, les membres du comité des fêtes pour leurs disponibilités et l’aide apportée pour l’installation et le bon déroulement.

Elle remercie également l’Association ACCA pour la buvette et la restauration rapide.

L’ACCA a offert 12 repas aux artificiers et aux musiciens.

Mme le Maire propose de verser une subvention de 200 € à l’ACCA pour couvrir le coût de ces repas.

Elle donne le vote à l’assemblée qui ACCEPTE à l’unanimité la subvention exceptionnelle de 200 € à l’association ACCA d’Abergement La Ronce.

Courrier de l’association Moto Virade 39

Mme le Maire donne lecture du courrier de l’association Moto Virade 39 sollicitant la mise à disposition de la petite salle du sous-sol en vue d’organiser une réunion le 09 septembre 2022.

Elle sollicite l’accord des membres du conseil.

Le conseil accepte la mise à disposition à titre gratuit de la salle du sous-sol le 09 septembre 2022.

Proposition de climatisation salle des fêtes :

Mme LOPEZ Lydia soulève une remarque des administrés concernant le souhait de climatiser la salle des fêtes.

Mme le Maire répond qu’elle n’y voit pas d’inconvénient mais que cela générerait un coût très élevé. Il conviendrait en premier lieu de revoir son isolation.

Mme FERREIRA propose la consultation d’un bureau d’étude pour l’isolation dans un premier temps et éventuellement climatiser la salle.

Mme le Maire propose à Mme LOPEZ de se rapprocher de M. VIVINE, responsable du comité bâtiment afin d’établir des devis.

M HUMBERT souligne que ce n’est pas à Mme LOPEZ de rechercher des devis mais que cette proposition pourrait être étudiée avec le comité bâtiment.

La séance est levée à 20 h 10 min

Le secrétaire de séance
Michel Albertini,



Le Maire,
Joëlle LEPETZ

